



Guide de bourse CREation : Bourse de grands projets

Résumé des critères de bourse

CREation est un programme de bourse à niveaux multiples qui a pour but d'appuyer des projets axés sur la communauté et sur les forces, dirigés par des jeunes pour les collectivités à travers le Canada. Les groupes sont admissibles à faire une demande de bourse pour soutenir des programmes et des projets communautaires, tout en bénéficiant d'un mentorat novateur, d'une formation et d'un renforcement des capacités.

Le volet des Grands projets offrira une bourse allant jusqu'à 75 000 \$ aux organismes sans but lucratif et aux organismes caritatifs Autochtones qui cherchent à créer des changements communautaires importants et à accroître le bien-être, la résilience et l'engagement des jeunes Autochtones. Les projets doivent être dirigés par au moins trois jeunes Autochtones (âgés de 15 à 29 ans) qui participent de manière significative à la supervision, à la planification, à la mise en œuvre et/ou à l'évaluation du projet.

Priorités du volet de subvention

Ce volet a comme priorité de soutenir :

- Les organisations Autochtones à but non lucratif et les organismes Autochtones de bienfaisance enregistré
- Les groupes qui ont une grande expérience de la gestion de programme et de projet
- Les projets de grande envergure (c'est-à-dire ayant un impact important sur une longue période)
- Les projets multidimensionnels (c'est-à-dire qu'ils font plus qu'une seule chose et cherchent à améliorer le bien-être en général)

Domaines d'intérêts des projets

Les projets retenus s'inscriront dans les domaines suivants :


Arts et culture

Des projets qui augmentent l'accès aux arts, aux ateliers artistiques, aux connaissances culturelles, aux traditions et aux cérémonies.

Innovation et changement

Des projets qui aideront des groupes de jeunes à accéder au renforcement des capacités, à la mobilisation des connaissances et aux ressources financières. Les projets auront pour but l'innovation des systèmes de soins de santé, l'élaboration de solutions aux problèmes d'infrastructure et de ressources (tels que l'accès à l'eau potable et aux sources alimentaires durables) et l'amélioration de l'accès aux technologies.

Établissement des liens intergénérationnels



Des projets qui engageront plusieurs groupes d'âge et devraient contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté (c'est-à-dire des projets où les jeunes participent à des programmes avec des aînés, des familles, des adultes, etc.)

Renforcement de la résilience

Des projets qui seront axés sur le développement organisationnel des organismes Autochtones. Le but de ce domaine d'intérêts est d'accroître la direction, la gouvernance, la capacité et la possibilité pour les organismes Autochtones d'avoir un impact sur les communautés et les systèmes. Les projets peuvent inclure des améliorations organisationnelles (c.-à-d. formation, développement de sites Web, développement de plans stratégiques, projets de consultation, achat de fournitures, etc.).

Bien-être des jeunes et des communautés

Des projets qui viseront l'amélioration du bien-être de la communauté. Ils peuvent inclure des événements ponctuels ou des programmes à long terme, et tout type de programmation liée au bien-être (c.-à-d. des ateliers, des enseignements, des rassemblements).

Admissibilité

Le financement de ce volet n'est ouvert qu'aux organisations à but non lucratif et aux organismes caritatifs constitués en société ou enregistrés. CREation accordera la priorité au financement d'organismes de jeunes Autochtones. Les projets doivent avoir un plan clair sur la façon dont les jeunes dirigeront et soutiendront les projets (c.-à-d. un comité consultatif de jeunes, du personnel de jeunes, etc.).

Veillez noter : pour les besoins de ce programme, CRE définit les Autochtones comme étant les Premières Nations, les Inuits et les Métis inscrits et non inscrits au Canada, vivant à la fois dans les réserves et hors réserve

Les groupes et projets admissibles incluent :

- Organismes sans but lucratif constitués en société
- Organismes caritatifs enregistrés
- Organisations Autochtones
- Conseils jeunesse (qui font partie d'une organisation constituée en société)
- Les groupes de base ayant une organisation constituée en société qui a accepté d'administrer le projet (veuillez inclure une lettre d'administration dans votre demande).

Groupes et projets inadmissibles :

- Les particuliers
- Les groupes non constitués en société et groupes de base sans administrateur.
- Les projets qui ne sont pas dirigés par des jeunes (ou dont la majorité des dirigeants ont plus de 30 ans).
- Les organisations non Autochtones
- Les projets qui se déroulent à l'extérieur du Canada
- Les sociétés à but lucratif

Dépenses non admissibles

Le CRE ne financera AUCUN de projets de nature politique ou impliquant la distribution de substances (p. ex. l'alcool, le tabac non traditionnel, la marijuana, les substances illicites, etc.).



Processus de révision

Les demandes de subvention seront examinées par un comité de subvention communautaire. Ce comité comprend : des membres du cercle consultatif, des membres de la communauté, des jeunes Autochtones ainsi que d'autres gardiens du savoir. Tous membres auront de l'expérience quant à la gestion de programmes et d'initiatives, à la supervision de projets et au soutien communautaire. Le comité d'examen sera composé à 100% de personnes Autochtones et un minimum de 75% seront aussi des jeunes.

Renforcement des capacités

Tous les groupes subventionnés devront à participer à des ateliers de formation et de développement des compétences en ligne en matière de gestion, d'animation, d'évaluation des résultats de programmes et en rendre compte. Des séances d'orientation seront organisées pour tous les nouveaux titulaires de subventions. Tous les titulaires de subventions se verront attribuer un membre du personnel du CRE et auront des réunions individuelles avec ce dernier tout au long du projet.

Rapports et évaluation

Les titulaires de subvention seront invités à faire un bilan de progression et un rapport final de leur projet.

Bilan à mi-parcours (6 mois après le début du projet) : Les titulaires de subvention se réuniront à distance avec un membre du personnel de CREation pour discuter des défis et des succès. Les titulaires de subvention feront un bilan une mise à jour des dépenses budgétaires, des activités complétées à date ainsi de la portée des jeunes.

Rapport final (2 mois après la fin du projet) : Les titulaires de subvention soumettront un rapport budgétaire et un rapport d'évaluation. Les titulaires de subvention recevront une copie du rapport d'évaluation dans le premier mois suivant la date de début de leur projet.

Les titulaires de subvention devront recueillir des données dans le cadre de la présentation de leurs rapports.

Surveillance financière et mise en tutelle

Les groupes non constitués en société et les groupes de base auront besoin d'un organisme sans but lucratif comme administrateur/fiduciaire de leur subvention. Cet administrateur/fiduciaire peut être quelqu'un que les candidats connaissent déjà ou la CRE peut faire appel un organisation prête à les aider, ainsi que les aider avec l'accord de tutelle garantissant que les jeunes seront soutenus.

Remise des fonds

La CRE n'émet pas de chèques. Les fonds seront envoyés aux titulaires de subvention par virement bancaire Plooto ou par dépôt direct.

Le financement sera remis en trois versements : 60 % après la signature du contrat, 35 % après le bilan à mi-parcours et 5 % après la remise de votre rapport final.

Calendrier



Étapes	Période de candidature d'été
Ouverture des candidatures	1 avril 2022
Date limite de dépôt des demandes	2 mai 2022
Décisions publiées	30 juin 2022
Date de début du projet	1 juillet 2022
Date de fin du projet	30 juin 2023
Remise du rapport final	31 août 2023

Questions

Tout au long du processus, nous encourageons les candidats à communiquer avec le CRE pour toutes leurs questions. Pour parler à un membre de notre équipe, veuillez nous envoyer un courriel à gwen@canadianroots.ca.